

Canton de Pont Saint Esprit

MAIRIE
DE
SAINT ANDRE D'OLERARGUES
30330
Commune de Saint André d'Olerargues
Compte rendu de la réunion du Conseil
Municipal

Le jeudi 10 février 2022 à 18 h 30

N° 02-2022

Date de la convocation : vendredi 4 février 2022
Date d'affichage: vendredi 4 février 2022

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 11

En exercice : 11 (Quorum : 3)

Présents : 8

Votants : 11

L'An deux mil vingt-deux et le dix février, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie LACOUSSE, maire.

Présents : M. François BARBE, M. Raoul BEHNCKE, Mme Béatrice BOUYSSOU,
M. Lionel CHEVALIER, M. Jean-Marie FERRARI, Mme Amélie HORN,
Mme Nathalie LACOUSSE, M. Daniel ROUSSEL

Procurations : M. Gérard FACON donne procuration à M. François BARBE
Mme Annie QUEYRANNE donne procuration à Mme Nathalie LACOUSSE
M. Bernard SOUFFLET donne procuration à M. Raoul BEHNCKE

Absents : M. Gérard FACON, Mme Annie QUEYRANNE, M. Bernard SOUFFLET

DELIBERATION 05-2022
**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE
RELATIVE A LA CIRCULATION ROUTIERE – GESTION 2022**

Conformément à l'article R2334_12 du CGCT, le produit des amendes de police relatives à la circulation routière est partagé, chaque année, entre les communes et groupements de communes disposant des compétences en matière de voies communales, de transports en commun et de parc de stationnement.

En conséquence, la commune peut soumettre un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police pour un projet d'aménagements de sécurité.

Il est proposé de présenter un dossier relatif à des travaux d'aménagement visant à réduire la vitesse et le respect des réglementations en matière de sécurité routière au hameau du Mas de Blanquet par la mise en place d'écluses doubles et de radars pédagogiques aux endroits les plus stratégiques du hameau pour un montant de 14 250 € HT soit 17 100 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix :

- **Sollicite** une subvention au titre des amendes de police répartition 2022, auprès du Conseil Départemental du Gard pour financer ces travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le maire
Nathalie LACOUSSE

